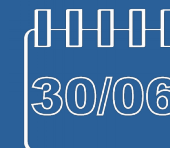


## Étapes de réouverture



Types d'établissement recevant du public (ERP) et activités



Rassemblements en extérieur

Jauge : 10 personnes  
Pas de limitation pour les visites guidées organisées par des personnes titulaires d'une carte professionnelle dans l'espace public

Jauge : 10 personnes  
Pas de limitation pour les visites guidées organisées par des personnes titulaires d'une carte professionnelle dans l'espace public

Plus de limitation



Marchés ouverts et couverts

Jauge : 8 m<sup>2</sup>/client pour les marchés couverts et de 4m<sup>2</sup>/client pour les marchés ouverts

Jauge : 4 m<sup>2</sup>/client pour les marchés couverts

Pas de jauge  
Respect des mesures barrières et de distanciation



Type M

Magasins de vente, commerce et centres commerciaux

Réouverture de tous les commerces  
Jauge : 8 m<sup>2</sup>/client et 1 client à la fois pour les commerces de moins de 8 m<sup>2</sup>  
Protocole sanitaire adapté

Jauge : 4 m<sup>2</sup>/client  
Protocole sanitaire adapté

Jauge : 100% de l'effectif ERP  
Respect des mesures barrières et de distanciation



Type N

Débîts de boissons

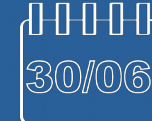
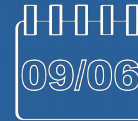
Fermeture en intérieur  
Ouverture des terrasses :  
Jauge : 50 % de la capacité (6 personnes /table maximum)  
Pour les terrasses de moins de 10 tables :  
Jauge : 100 % de la capacité (6 personnes/table) et installation de séparations (parois, panneaux...)

Ouverture en intérieur :  
Jauge : 50 % de la capacité (6 personnes /table maximum)  
Pas de consommation ni de service au bar  
Ouverture des terrasses :  
Jauge : 100 % de la capacité (6 personnes /table maximum)

Jauge : 100 % de l'effectif de l'ERP  
Respect des mesures barrières et de distanciation  
Pas de consommation ni de service au bar

## Étapes de réouverture

Types d'établissement recevant  
du public (ERP) et activités



### Type S

Bibliothèques, centres de  
documentation, médiathèques

Jauge : 8 m<sup>2</sup>/personne  
1 siège sur 2 en configuration assise  
Protocole sanitaire adapté

Jauge : 4 m<sup>2</sup>/personne  
1 siège sur 2 en configuration assise  
Protocole sanitaire adapté



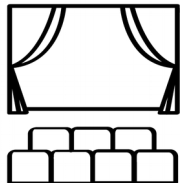
### Type Y

Musées, monuments, centres d'art

Jauge : 8 m<sup>2</sup>/personne  
Protocole sanitaire adapté

Jauge : 4 m<sup>2</sup>/personne  
Protocole sanitaire adapté

Jauge : 100 % de l'effectif ERP  
Respect des mesures barrières et  
de distanciation



### Type L

Cinémas, salles de spectacle,  
théâtres, cirques non forains et  
salles à usage multiple

En configuration assise :  
Jauge : 35% de l'effectif ERP  
Plafond de 800 personnes par salle  
Protocole sanitaire adapté  
Restauration : règles définies pour  
les hôtels, cafés, restaurants  
En configuration debout :  
Fermeture (sauf exceptions prévues  
à l'article 45 du décret)

En configuration assise :  
Jauge : 65% de l'effectif ERP  
Plafond de 5 000 personnes par  
salle  
Protocole sanitaire adapté  
Restauration : règles définies pour  
les hôtels, cafés, restaurants  
Utilisation du pass sanitaire au-delà  
de 1 000 personnes (sauf cinéma)  
En configuration debout :  
Fermeture (sauf exceptions prévues  
à l'article 45 du décret)

En configuration assise :  
Jauge : 100 % de l'effectif ERP  
Respect des mesures barrières et  
de distanciation  
Restauration : règles définies pour  
les hôtels, cafés, restaurants  
Utilisation du pass sanitaire au-delà  
de 1 000 personnes (sauf cinéma)  
En configuration debout :  
Protocole sanitaire adapté  
Utilisation du pass sanitaire au-delà  
de 1 000 personnes



### Type P

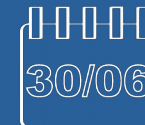
Discothèques

Fermeture

Clause de revoyure au 15 juin pour définir les conditions de réouverture

## Étapes de réouverture

Types d'établissement recevant du public (ERP) et activités



### Type R et L

Établissement d'enseignement comme les conservatoires ou les écoles de musique

#### Apprenants :

Reprise de l'enseignement en présentiel pour tous les publics sauf pour la danse (reprise pour les mineurs uniquement) et l'art lyrique (pratique individuelle uniquement)

#### Spectateurs :

Jauge : 35% de l'effectif ERP  
Plafond de 800 personnes

#### Apprenants :

Reprise de la danse pour les majeurs non-prioritaires sans contact avec une jauge à 35 % de l'effectif

#### Spectateurs :

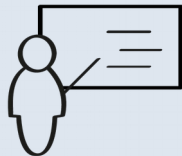
Jauge : 65% de l'effectif ERP  
Plafond de 5 000 personnes  
Utilisation du pass sanitaire au-delà de 1 000 personnes

#### Apprenants :

Reprise de la danse et de l'art lyrique pour tous les publics  
Protocole sanitaire adapté

#### Spectateurs :

Jauge : 100% de l'effectif ERP  
Utilisation du pass sanitaire au-delà de 1 000 personnes



### Type R

Organismes de formation dont les centres de formation par apprentissage  
Structures d'enseignement supérieur (configuration assise) et écoles de formation professionnelle

#### Organismes de formation :

Présentiel lorsque le distanciel n'est pas possible  
Protocole sanitaire adapté au quotidien et lors des examens

#### Structures d'enseignement sup. :

Jauge : 50% de l'effectif ERP  
Protocole sanitaire adapté au quotidien et dans le cadre du maintien des concours nationaux et examens en santé (PASS/LAS PACES). Report des examens universitaires en présentiel jusqu'au 2 mai inclus

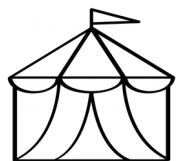
#### Organismes de formation :

Réouverture en conditions normales

#### Structures d'enseignement sup. :

Jusque la rentrée, jauge de 50 % de l'effectif de l'ERP  
Protocole sanitaire adapté  
Possibilité d'organiser les examens selon les modalités définies en décembre 2020/janvier 2021  
Réouverture en conditions normales en septembre 2021

Réouverture en conditions normales



### Type CTS

Chapiteaux, tentes et structures

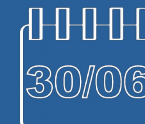
Jauge : 35% de l'effectif ERP  
Plafond de 800 personnes par salle  
Protocole sanitaire adapté  
Restauration : règles définies pour les hôtels, cafés, restaurants  
Maintien de l'exception pour les artistes professionnels

Jauge : 65% de l'effectif ERP  
Plafond de 5 000 personnes/salle  
Protocole sanitaire adapté  
Restauration : règles définies pour les hôtels, cafés, restaurants  
Utilisation du pass sanitaire au-delà de 1 000 personnes

Jauge : 100 % de l'effectif ERP  
Respect des mesures barrières et de distanciation  
Restauration : règles définies pour les hôtels, cafés, restaurants  
Utilisation du pass sanitaire au-delà de 1 000 personnes

## Étapes de réouverture

Types d'établissement recevant du public (ERP) et activités

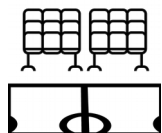


Jauge : 10 personnes  
Sports sans contact uniquement

Jauge : 25 personnes  
Tous les sports (dont les sports de contact)

Plus de limitation

Pratique sportive en extérieur  
(hors compétition)



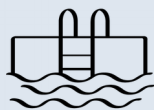
Type PA

Établissements sportifs de plein air

Pratiquants :  
Publics prioritaires pour tous les sports  
Ensemble du public pour les sports sans contact uniquement  
Spectateurs :  
Jauge : 35% de l'effectif ERP  
Plafond de 1 000 personnes par salle  
Restauration : règles définies pour les hôtels, cafés, restaurants

Pratiquants :  
ensemble du public pour tous les sports (dont sports de contact)  
Spectateurs :  
Jauge : 65% de l'effectif ERP  
Plafond de 5 000 personnes par salle  
Restauration : règles définies pour les hôtels, cafés, restaurants  
Utilisation du pass sanitaire au-delà de 1 000 personnes

Pratiquants :  
ensemble du public pour tous les sports (dont sports de contact)  
Spectateurs :  
Jauge : 100% de l'effectif ERP  
Restauration : règles définies pour les hôtels, cafés, restaurants  
Utilisation du pass sanitaire au-delà de 1 000 personnes



Type X

Établissements sportifs couverts

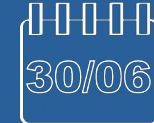
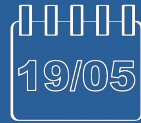
Pratiquants :  
Publics prioritaires pour tous les sports  
Spectateurs :  
Jauge : 35% de l'effectif ERP  
Plafond de 800 personnes par salle  
Restauration : règles définies pour les hôtels, cafés, restaurants

Pratiquants :  
Jauge : 50 % de l'effectif de l'ERP  
Ensemble du public pour les sports sans contact uniquement  
Spectateurs :  
Jauge : 65% de l'effectif ERP  
Plafond de 5000 personnes par salle  
Restauration : règles définies pour les hôtels, cafés, restaurants  
Utilisation du pass sanitaire au-delà de 1 000 personnes

Pratiquants :  
Ensemble du public pour tous les sports (dont sports de contact)  
Spectateurs :  
Jauge : 100% de l'effectif ERP  
Restauration : règles définies pour les hôtels, cafés, restaurants  
Utilisation du pass sanitaire au-delà de 1 000 personnes

## Étapes de réouverture

Types d'établissement recevant du public (ERP) et activités



Compétition sportive de plein air sur l'espace public (marathons, trails...)

Sportifs de haut niveau: pas de restriction

Sportifs amateurs: compétitions autorisées pour les mineurs et majeurs (sports sans contact)

Jauge : 50 personnes

Spectateurs assis :

Jauge : 35 % de l'effectif de l'ERP

Plafond : 1 000 personnes

Spectateurs debout: non autorisé en zone d'arrivée, départs et points d'intérêt

Sur le parcours, application de la règle de droit commun concernant les regroupements (10 personnes maximum)

Restauration: règles définies pour les hôtels, cafés et restaurants

Sportifs de haut niveau: pas de restriction

Sportifs amateurs: compétitions autorisées pour les mineurs et majeurs (dont les sports de contact)

Jauge : 500 personnes

Sportifs de haut niveau: pas de restriction

Sportifs amateurs: compétitions autorisées pour les mineurs et majeurs (dont les sports de contact)

Jauge : 2 500 personnes

Utilisation du pass sanitaire au-delà de 1 000 personnes



Festival de plein air dont les manifestations (art de rue) se déroulant sur l'espace public

Assis :

Jauge : 35 % de l'effectif de l'ERP

Plafond de 1 000 personnes

Debout: non -autorisé

Restauration: règles définies pour les hôtels, cafés et restaurants

Assis :

Jauge : 65 % de l'effectif de l'ERP

Plafond de 5 000 personnes

Utilisation du pass sanitaire au-delà de 1 000 personnes

Debout: Non-autorisés (possibilité d'autorisation des festivals de rue par le préfet sous condition)

Utilisation du pass sanitaire au-delà de 1 000 personnes

Restauration: règles définies pour les hôtels, cafés et restaurants

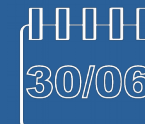
Assis :

Utilisation du pass sanitaire au-delà de 1 000 personnes

Debout :

Jauge : 4m<sup>2</sup>/personne

Utilisation du pass sanitaire au-delà de 1 000 personnes



Type V  
Lieux de culte

Cérémonies : 1 emplacement sur 3 en quinconce entre chaque rangée (protocole identique en mairie)  
Visites guidées : même protocole que pour les musées (type Y)  
Concerts : même protocole que pour les salles de type L

Cérémonies : 1 emplacement sur 2 (protocole identique en mairie)  
Visites guidées : même protocole que pour les musées (type Y)  
Concerts : même protocole que pour les salles de type L

Jauge : 100 % de l'effectif ERP  
Respect des mesures barrières et de distanciation



Cérémonies funéraires en extérieur

Jauge : 50 personnes

Jauge : 75 personnes

Plus de limitation

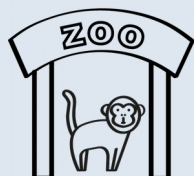


Type T  
Salons et foires d'exposition

Fermeture

Jauge : 50 % de l'effectif de l'ERP (B2B)  
Plafond à 5 000 personnes  
Protocole sanitaire adapté  
Utilisation du pass sanitaire au-delà de 1 000 personnes (par hall d'exposition)

Jauge : 100% de l'effectif ERP (B2B et B2C)  
Respect des mesures barrières et de distanciation  
Restauration : protocole adapté  
Utilisation du pass sanitaire au-delà de 1 000 personnes



Type PA  
Parcs zoologiques en plein air

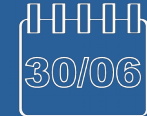
Jauge : 50% de l'effectif ERP  
Protocole sanitaire adapté

Jauge : 65% de l'effectif ERP  
Protocole sanitaire adapté

Jauge : 100% de l'effectif ERP  
Respect des mesures barrières et de distanciation

## Étapes de réouverture

Types d'établissement recevant  
du public (ERP) et activités



Villages vacances, auberges  
collectives, résidences de  
tourisme, villages résidentiels,  
terrains de camping

Ouverture des hébergements individuels et familiaux uniquement  
Espaces collectifs (restauration, bars, piscines) : selon les protocoles applicables



Accueils collectifs de mineurs  
(dont camps scouts, colonies de  
vacances, mineurs sous protection)

Ouverture des établissements  
Activités physiques et sportives  
(cf type PA et X)

Sans hébergement :

Protocole sanitaire adapté

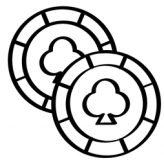
Avec hébergement : activité  
suspendue sauf pour les mineurs  
relavant de l'aide sociale à  
l'enfance, placés sous PJJ ou en  
situation de handicap

Protocole sanitaire adapté

À compter du 20 juin : ouverture des accueils collectifs de mineurs avec et sans  
hébergement

Activités physiques et sportives (cf type PA et X)

Protocole sanitaire adapté



Type P

Casinos et loisirs indoor (bowlings,  
escapes games...)

Casinos (sans contact) :

Jauge : 35% de l'effectif ERP

Protocole sanitaire adapté

Casinos (tables de jeux) et loisirs  
indoor :

Fermeture

Jauge : 50% de l'effectif ERP

Protocole sanitaire adapté

Utilisation du pass sanitaire au-delà  
de 1 000 personnes

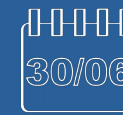
Jauge : 100% de l'effectif ERP

Protocole sanitaire adapté

Utilisation du pass sanitaire au-delà  
de 1 000 personnes

## Étapes de réouverture

Types d'établissement recevant du public (ERP) et activités



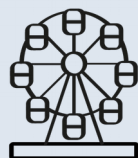
Fermeture

Thermalisme (uniquement) :  
Jauge de 50 % de l'effectif de l'ERP

Jauge : 35 % de l'effectif de l'ERP  
Protocole sanitaire adapté  
Thermalisme (uniquement) :  
Jauge de 100 % de l'effectif de l'ERP

Jauge : 100 % de l'effectif de l'ERP

Thalassothérapie et activités d'entretien corporel ne permettant pas le port du masque



Parcs à thèmes et fêtes foraines

Parcs à thème :  
Ouverture des parcs à thèmes selon les règles applicables à chaque catégorie d'ERP et fermeture des attractions  
Fêtes foraines :  
Fermeture

Parcs à thème :  
Ouverture des parcs à thèmes selon les règles applicables à chaque catégorie d'ERP et ouverture des attractions avec protocole sanitaire adapté  
Plafond de 5000 personnes  
Utilisation du pass sanitaire pour les ERP au-delà de 1 000 personnes (ex : salle de spectacle)  
Fêtes foraines :  
Ouverture  
Jauge : 4 m<sup>2</sup>/client  
Protocole sanitaire adapté

Parcs à thème :  
Jauge : 100 % de l'effectif  
Respect des mesures barrières et de distanciation  
Utilisation du pass sanitaire pour les ERP au-delà de 1 000 personnes (ex : salle de spectacle)  
Fêtes foraines :  
Respect des mesures barrières et de distanciation



Type O et OA  
Partie restauration des hôtels

Ouverture des terrasses :  
pour tous les clients (assis) avec un protocole adapté  
Restauration en intérieur :  
pour les clients des établissements hôteliers ou de vacances (all inclusive)

Réouverture des restaurants d'hôtel aux clients extérieurs.

Jauge : 100 % de l'effectif de l'ERP